

POURQUOI VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE RENE CASSIN DE MACON ?

◆ Pour en faire bénéficier des élèves

- de CAP et Baccalauréat Professionnel
- de BTS sous statut scolaire ou par apprentissage
- de seconde, première et terminale générale et technologique



◆ Parce que le lycée René Cassin est labellisé lycée des métiers.

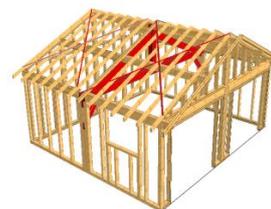
Les indicateurs de ce label mesurent :

- la qualité de nos relations avec les entreprises et les branches professionnelles
- l'engagement des équipes pédagogiques
- la cohérence de notre offre de formation initiale et continue tout au long de la vie



◆ Parce que nos relations avec les jeunes et leur famille sont basées sur « un contrat de réussite » :

- accompagnement personnalisé
- suivi individualisé
- esprit d'initiative
- savoir être et citoyenneté



◆ Parce que vous avez l'assurance que les sommes versées permettront d'améliorer la qualité de la formation des jeunes :

- en finançant du matériel pédagogique innovant
- en nous donnant les moyens de mener des projets et partenariats avec des entreprises



**POUR NOUS AIDER A FORMER
VOS FUTURS SALARIES AU PLUS PRES
DES BESOINS DE VOS ENTREPRISES.**



LPO René CASSIN 49 Bd des 9 Clés 71000 Mâcon

tel : 03 85 39 53 50

fax : 03 85 39 53 70

email : 0710048s@ac-dijon.fr

<https://lyc-rcassin-macon.eclat-bfc.fr>

<http://www.facebook.com/lyceerenecassinmacon>